



## Arnaque sur une proposition d'achat

Par **marick**, le **20/07/2013 à 20:55**

Mon mari et moi sommes allés visiter une maison lundi dernier par le biais d'une agence qui avait ce bien en exclusivité. Elle nous a bcp plu... Nous avons fait une contre visite le mardi soir et nous avons fait une proposition d'achat orale à 230 000 euros sans rien signer... Le vendeur a fait une contre proposition à 235 000 euros (l'agence nous en a fait part par mail et nous avons accepté cette offre par retour de mail pour bloquer l'achat comme demandé par l'agence)

Il ne nous a rien fait signer ... J'ai confirmé que nous avions le crédit le samedi matin par téléphone et sur messagerie à l'agence..

Nous sommes partis en vacances sereins... Sauf que lorsque nous sommes rentrés ce jour, j'ai consulté mes mails (je ne pouvais pas y accéder de mon lieu de vacances)j'avais un message de l'agence comme quoi il y avait eu une autre proposition à 250 000 euros et que le vendeur avait pris la plus haute bien évidemment !

Tout cela par mail et mm pas un coup de fil pour nous le dire alors que nous aurions pu nous aligner au prix ! nous avons la sensation très désagréable d'être floués !!!! Qui peut me dire si l'assistance juridique peut faire quelque chose pour nous? si les mails de l'agence nous réservant la maison ont une valeur juridique ??? Je suis écoeurée de l'attitude de ce directeur d'agence qui n'a pas fait son travail !!!